

Master Flow[®] Ventilation Products Limited Warranty (NON-Powered) – French

Updated: 8/16



*Quality You Can Trust...From
North America's Largest Roofing Manufacturer!™*

GARANTIE LIMITÉE PRODUITS DE VENTILATION MASTER FLOW^{MD}

Garantie limitée

GAF Warranty Company, LLC, une filiale de GAF, vous garantit à vous, le propriétaire original des produits de ventilation Master Flow^{MD} énumérés ci-dessous, que GAF vous remboursera en conformité avec cette garantie si vos produits de ventilation Master Flow^{MD} ne fonctionnent pas correctement en raison d'un défaut de fabrication.

Produits	Durée de la garantie (ans)
Évent de faitage aluminium AR 10	4
Ventelles statiques	4
Événements de fondation statiques	4
Événements de fondation électrique	1
Événements de sous-face/d'avant-toit	4
Ventelles de pignon	4
Chapeaux de cheminée	4
Turbines	à vie*

La période de garantie ci-dessus commence à l'achèvement de l'installation de vos produits de ventilation Master Flow^{MD} et se termine si l'un de vos produits de ventilation Master Flow^{MD} est remplacé ou si le bâtiment est vendu ou transféré (sous réserve de la clause de transférabilité limitée ci-dessous).

** Définition de « à vie » : L'expression « à vie » fait référence à la protection offerte par la garantie limitée sur les produits de ventilation Master Flow^{MD} et signifie aussi longtemps que vous, le ou les propriétaires d'origine (ou le ou les seconds propriétaires si la couverture a été dûment cédée) de produits de ventilation Master Flow^{MD}, possédez la propriété sur laquelle les produits de ventilation Master Flow^{MD} furent installés sur une résidence détachée unifamiliale appartenant au(x) particulier(s). Pour tout autre type de propriétaire ou de bâtiment, comme une société, un organisme gouvernemental, une entité religieuse, un condominium ou une association de propriétaires, une école, un édifice à appartements, un immeuble de bureaux ou une structure à usages multiples, la durée de la garantie est de 40 ans.*

Recours exclusifs

Pour tout produit de ventilation Master Flow^{MD} qui ne fonctionne pas correctement en raison d'un défaut de fabrication, GAF vous fournira un produit de remplacement. Les décisions au sujet de l'étendue des réparations ou du remplacement requis seront prises uniquement par GAF. Le recours selon la présente garantie ne s'applique qu'aux produits de ventilation Master Flow^{MD} qui comportent des défauts pendant la durée du règlement. Les produits de remplacement ainsi que tout produit original de ventilation Master Flow^{MD} restant ne seront garantis que pour la période originale de garantie.

Limites de la couverture

Même si vos produits de ventilation Master Flow^{MD} n'ont pas été installés de manière appropriée selon les instructions d'installation fournies par GAF, la présente garantie limitée demeure en vigueur si vos produits de ventilation Master Flow^{MD} ne fonctionnent pas en raison de défauts de fabrication. Cependant, GAF NE vous dédommagera PAS pour :

1. Les dommages à votre toit ou à votre bâtiment provenant de toute cause autre qu'un défaut de fabrication inhérent à vos produits de ventilation Master Flow^{MD}, tels que :
 - a. Une mauvaise installation de vos produits

de ventilation Master Flow^{MD}, la mauvaise installation ou l'installation qui n'est pas effectuée en stricte conformité avec les instructions d'installation publiées par GAF.

- b. L'affaissement, le mouvement ou les défaillances du bâtiment, des murs, de la fondation, de la sous-couche ou des matériaux adjacents aux produits ou sur lesquels les produits de ventilation Master Flow^{MD} ont été installés.
2. Les dommages résultant de facteurs hors du contrôle de GAF, y compris, mais sans s'y limiter :
 - a. des actes de la nature, comme la grêle, les tempêtes ou les vents.
 - b. le mauvais entreposage ou la mauvaise manipulation de vos produits de ventilation Master Flow^{MD}
 - c. Feu (y compris les braises).
 3. Les dommages résultant de l'installation de matériaux de toiture de recouvrement ou adjacents.
 4. Les dommages résultant de la croissance de moisissures ou de la condensation.
 5. L'écaillage, la décoloration, ou la peinture écaillée sur vos produits de ventilation Master Flow^{MD}.
 6. Les frais de main-d'œuvre pour l'enlèvement ou le remplacement de vos produits de ventilation Master Flow^{MD} ou pour tout autre matériau de toiture ou de construction.

Transférabilité; Recours pour le nouveau propriétaire

La présente garantie limitée ne peut pas être transférée ou cédée, directement ou indirectement, excepté pour un transfert comme suit :

1. La couverture sera automatiquement étendue au deuxième propriétaire de la propriété seulement.
2. Pour tous les produits, à l'exception des turbines, si le transfert de propriété a lieu dans les deux premières années, le deuxième propriétaire a droit à tous les avantages compris dans la présente garantie. Si le transfert a lieu après la première année, la durée de la présente garantie sera réduite à une période d'un an après le changement de propriétaire (mais en aucun cas plus longue que la durée de la garantie d'origine).
3. Pour les turbines, si le transfert de propriété a lieu dans les dix premières années, le deuxième propriétaire a droit à tous les avantages compris dans la présente garantie. Si le transfert a lieu après les dix premières années, la durée de la présente garantie sera réduite à une période d'un an après le changement de propriétaire.

Ce que vous devez faire

Pour déposer une réclamation en vertu de la présente garantie, vous devez envoyer un avis de réclamation décrivant votre plainte avec preuve d'achat, afin d'établir que vous êtes le propriétaire d'origine ou le deuxième propriétaire, ainsi que la preuve de la date d'application et des photographies des produits concernés (si possible). Vous devez soit appeler au 1-800-211-9612, envoyer un courriel

à warrantyllbp@gaf.com ou envoyer un avis écrit à : LL Building Products Inc., une filiale de GAF, 295 McKoy Rd., Burgaw, NC 28425, dans les 30 jours après la découverte d'un défaut de fabrication potentiel. **REMARQUE** : Un avis transmis à votre entrepreneur ou à votre vendeur NE constitue PAS un avis transmis à GAF. Dans un délai raisonnable à la suite d'un avis approprié, GAF évaluera votre demande et résoudra celle-ci conformément aux conditions de la présente garantie. Vous devriez conserver la présente garantie dans vos dossiers au cas où vous auriez besoin de remplir une réclamation.

Garantie unique et exclusive

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, QU'ELLES SOIENT EN VERTU D'UNE LOI, DE DROIT OU D'ÉQUITÉ, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. La présente garantie écrite constitue votre garantie EXCLUSIVE de GAF et représente l'UNIQUE RECOURS possible pour tout propriétaire de produits de ventilation Master Flow^{MD} de GAF. GAF n'offre AUCUNE AUTRE REPRÉSENTATIONS, CONDITIONS OU GARANTIES de toute sorte autre que celles indiquées dans la présente. GAF NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DANS L'ÉVENTUALITÉ DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS, PUNITIFS, PARTICULIERS, INDIRECTS ou D'AUTRES DOMMAGES DE TOUTE SORTE, y compris les DOMMAGES SUR L'INTÉRIEUR OU L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT, qui sont attribuables à une violation de cette garantie limitée, à de la négligence, à une responsabilité délictuelle objective ou à toute autre cause.

Remarque : Puisque certains territoires de compétence n'autorisent pas les limites sur les dommages consécutifs ou indirects, ou leur exclusion, les limites ou exclusions indiquées ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques et vous pourriez également détenir d'autres droits qui varient d'un territoire de compétence à l'autre.

Remarque : La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente de marchandises internationales NE s'applique PAS à la vente des produits de ventilation Master Flow^{MD} ni ou de cette garantie limitée.

Modification de la garantie

Cette garantie limitée ne peut être modifiée que par écrit, avec la signature d'un représentant qualifié de GAF. Personne, y compris un représentant ou un employé de GAF, n'a aucune autorité nécessaire pour assumer toute responsabilité supplémentaire au nom de GAF concernant les produits de ventilation Master Flow^{MD}, sous réserve de ce qui est décrit dans la présente garantie.

Date d'entrée en vigueur

Cette garantie limitée entre en vigueur pour les produits de ventilation Master Flow^{MD} installés sur la zone continentale des États-Unis et au Canada après le 1er Août 2015.